



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 18/10

**DEMANDE DE CREDIT DE FR. 85'600.00 POUR LE RENFORCEMENT DE
LA SECURITE MUNICIPALE**

Demande de crédit Fr. 85'600.00 pour le renforcement de la sécurité municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation une demande de crédit pour le renforcement de la sécurité municipale.

Dans le contexte et dans la perspective d'un accroissement de la population mais aussi et surtout des tâches dévolues aux collectivités locales, le renforcement de ce service de proximité apparaît comme incontournable.

2. Développement

Au départ, il y a la disparition de la police intercommunale Préverenges-Echandens, dont la dissolution, le 31.12.2008, a été suivie, le 1^{er} janvier 2009, par la mise en vigueur de la convention « Sécurité région morgienne ».

La couverture policière s'est trouvée notablement renforcée, avec une présence accrue, des services de nuit et durant les jours fériés que les effectifs de la police locale ne permettaient pas d'assurer.

Un autre avantage de cette convention démontré depuis aujourd'hui près de deux ans de (bon) fonctionnement, est une clarification des tâches, où se trouvent délimitées avec précision les missions de police, de plus en plus pointues, et celles d'un service d'ordre – et administratif – de proximité.

Car, l'engagement d'une police-secours ne peut être comparé à un service de contrôle du stationnement ou de la notification de commandements de payer.

3. Etats des lieux

La sécurité municipale est actuellement dotée de deux collaborateurs expérimentés et excellents connaisseurs de la commune. Ils occupent l'équivalent d'1.5 ETP (emploi à temps plein) soit un collaborateur occupé pour l'essentiel à l'extérieur et une secrétaire à mi-temps.

Ces collaborateurs effectuent les tâches qui étaient désignées par « 5^{ème} processus » et dont la liste est longue et des plus diverses.

Elles englobent le contrôle du stationnement et de la circulation (pose et contrôle de la signalisation, radar préventif, appui aux patrouilleurs scolaires notamment), le balisage, le stationnement lors de manifestations. A ces quelques exemples s'ajoute un volet administratif important : traitement des amendes, notifications

personnelles (assistance judiciaire, office des poursuites), auditions (naturalisations), gestion des patentes, des inhumations, information à la population, coordination avec la police régionale, etc.

Le problème qui se pose actuellement est de deux ordres :

- le volume de travail excède les capacités en temps de travail des collaborateurs concernés exigeant notamment de nombreuses heures supplémentaires et des restrictions de missions. Le contrôle de la circulation, par exemple souffre d'un nombre d'heures insuffisant qui peuvent lui être attribuées,
- la suppléance n'est pas réalisable, en particulier pour les missions extérieures. Les périodes de vacances se révèlent critiques et l'on travaille souvent « à la fortune du pot ». Des cas d'incapacité de travail auraient sans doute des conséquences plus sérieuses.

L'avenir est appelé à nous confirmer une tendance qui, en l'absence d'un renforcement de la sécurité municipale ne peut que s'accroître : celle où l'autorité de proximité ne dispose pas des moyens de répondre aux attentes de la population.

4. Proposition de la Municipalité

La Municipalité privilégie dans les tâches de proximité l'engagement d'un(e) collaborateur(-trice) pour renforcer en premier lieu, le service extérieur. La nécessité d'une connaissance approfondie du milieu et des gens plaide en faveur de la création d'un poste que la Municipalité préfère pour ces tâches à des mandats sous-traités. Cette option répond également à la nécessité pour la population de connaître « ses » agents de proximité.

5. Coûts de la création de ce poste (100%)

Salaire pour 2011 ¹⁾	Fr.	63'400.00
Contributions sociales (employeur)	Fr.	15'200.00
Aménagement du poste de travail	Fr.	5'000.00
Frais de recherche	Fr.	<u>2'000.00</u>
Total	Fr.	85'600.00

Les coûts de cet engagement peuvent être couverts par les avoirs en compte de la commune.

Après la fin de la première année civile, le traitement sera porté au budget de la commune.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

¹⁾engagement prévu pour le 1^{er} avril 2011

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 18/10 du 28 septembre 2010,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

DECIDE

- d'accorder un crédit de Fr. 85'600.00 pour l'engagement, au 1^{er} avril 2011, d'un(e) collaborateur(-trice) au service de la sécurité municipale.

DIT

- que le montant de la dépense sera couvert par les avoirs en compte de la commune.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 octobre 2010

Délégué de la Municipalité : **M. Ch. Mingard**

Première séance de la Commission : **le mardi, 19 octobre 2010 à 20h00**
le Château, salle de la Municipalité

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

Préverenges, le 28 septembre 2010/ER/smv